

Mars 2024

Guide de la prévoyance



Après la votation sur l'AVS

La responsabilité individuelle
reste essentielle

Une boussole pour votre prévoyance



Tashi Gumbatshang

Responsable du Centre de compétences en gestion patrimoniale et en prévoyance, Raiffeisen Suisse

Contenu

- 3 Gros plan: 13^e rente AVS – qui paie?
- 3 3 questions à Roland Altwegg
- 5 Conseil et astuces: La responsabilité individuelle reste essentielle
- 6 Conseil et astuces: Que faire?
- 6 Que signifie vraiment... de Andrea Klein

Chère lectrice, cher lecteur,

Attendez-vous aussi avec impatience le résultat de la votation du 3 mars? Depuis que la date a été fixée, les médias et le monde politique ont imaginé les scénarios les plus divers. Les électrices et électeurs viennent de rendre leur décision. Mais savez-vous comment le résultat de la votation relative aux deux projets AVS va se répercuter sur votre propre prévoyance vieillesse?

La toute première édition du Guide de la prévoyance Raiffeisen a notamment pour objectif de répondre à cette question et de vous accompagner régulièrement, à l'avenir également, avec des informations intéressantes, des conseils et des astuces. Pourquoi un Guide de la prévoyance? Chez Raiffeisen, il nous tient à cœur d'éclairer nos clientes et nos clients de manière concise et compréhensible sur les thématiques d'actualité qui sont déterminantes en matière de prévoyance personnelle. Nous souhaitons vous proposer une «boussole pour votre prévoyance».

En complément des Perspectives placements, que vous connaissez sans doute déjà, cette boussole vous sera utile en tant que passerelle entre la prévoyance et les placements, deux thématiques étroitement liées. En effet, les gens placent généralement leur argent pour pouvoir respecter des engagements futurs ou pour réaliser des projets, et cela équivaut à un acte de prévoyance.

Chez Raiffeisen, notre ambition est de donner de bons conseils tenant toujours compte de la situation globale de notre clientèle. Nous sommes fidèles à ce principe selon lequel comprendre de quoi il en retourne permet de prévoir de manière optimale pour chaque situation de vie. Dans cette optique, jetons un coup d'œil à la «réforme des institutions de prévoyance».

Nous vous souhaitons une agréable lecture!

Résultats de la votation du 3 mars 2024

13^e rente AVS

Oui

Peuple: 58,2 %
Cantons: 15

Augmentation généralisée des rentes de vieillesse AVS à raison d'une rente mensuelle, soit une augmentation de 8,3 %.

Initiative sur les rentes

Non

Peuple: 74,7 %
Cantons: 23

Relever progressivement l'âge de référence de la retraite à 66 ans, puis le lier à l'espérance de vie moyenne.

13^e rente AVS – qui paie?

Les électeurs suisses ont dit oui à une 13^e rente AVS et se sont prononcés contre le relèvement progressif de l'âge de la retraite. Qu'est-ce que cela signifie?

Au plus tard à partir de 2026, les retraités en Suisse bénéficieront d'une rente mensuelle supplémentaire de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Les personnes qui ont droit à une rente de vieillesse AVS la recevront désormais 13 fois par an au lieu de 12, soit une augmentation de 8,3 % de la rente de vieillesse annuelle. La rente annuelle minimale augmente en conséquence de 1'225 francs pour atteindre désormais 15'925 francs, et la rente maximale de 2'450 francs pour

s'élever à 31'850 francs. Les couples mariés recevront à l'avenir ensemble au maximum 47'775 francs par an. Comme les rentes AVS sont en général adaptées tous les deux ans à l'évolution des prix et des

salaires, les montants concrets peuvent encore changer d'ici à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Seules les rentes de vieillesse de l'AVS sont augmentées. Cela signifie que les rentes de survivants versées aux veuves, veufs et orphelins, ainsi que les rentes de l'assurance-invalidité (AI) continueront d'être versées douze fois par an. Le droit aux prestations complémentaires (PC) reste également inchangé.

Les rentes de vieillesse AVS augmenteront de 8,3 % en 2026 au plus tard.



3 questions à Roland Altwegg

Le système de prévoyance suisse est complexe. En outre, avec les réformes actuelles, il est difficile de garder une vue d'ensemble. Qu'en est-il des connaissances de la population suisse en matière de prévoyance?

Avec notre Baromètre de la prévoyance Raiffeisen, nous prenons chaque année le pouls de la population suisse en matière de prévoyance vieillesse. La sixième édition, qui date de 2023, a montré que les connaissances de la population suisse en matière de prévoyance stagnent à un bas niveau, surtout dans le domaine du 2^e pilier. Près d'un dixième des personnes interrogées ne s'y connaît pas du tout en prévoyance et seulement 1 % des 18–30 ans ont indiqué qu'ils s'y connaissent vraiment bien. Ce résultat n'a rien de réjouissant.

Quelles sont les mesures visant à accroître les connaissances en matière de prévoyance et de finances?

A mon avis, l'éducation financière com-

mence dès l'enfance. Parler ouvertement d'argent et de budget à la maison contribue déjà beaucoup à une compréhension de base. Mais pour que la population ait davantage de connaissances financières, il faut que tout le monde y mette du sien: la politique, les instituts de formation, les banques et les personnes elles-mêmes. Raiffeisen encourage la compétence financière de ses clientes et clients et sensibilise le grand public à une gestion responsable des questions d'argent.

La population n'a une influence que limitée sur les 1^{er} et 2^e piliers. La situation est-elle différente pour le 3^e pilier?

Absolument! Le 3^e pilier permet d'assurer sa prévoyance de manière autonome. On est ainsi moins dépendant de la démographie, de la politique et des évolutions dans les deux autres piliers. Il est possible de disposer librement du montant épargné dans le 3^e pilier au moment de la retraite et même d'économiser des impôts grâce

aux cotisations. Quel que soit le résultat de toutes les votations, la prévoyance privée de chacun a une influence déterminante sur le degré de liberté financière dont on peut jouir après la retraite.



Roland Altwegg

Responsable du département Produits & Investment Services et membre de la Direction, Raiffeisen Suisse

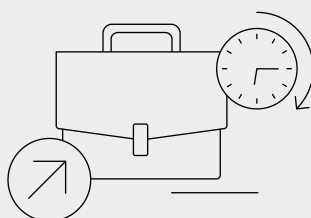
Nous savons donc qui recevra à l'avenir davantage de prestations de l'assurance sociale intergénérationnelle de la Suisse. En revanche, il n'a pas été précisé qui financera les dépenses annuelles supplémentaires de plus de 4 milliards de francs. La 13^e rente AVS aggrave le problème de financement actuel de l'AVS. Les recettes annuelles ne devraient déjà plus suffire en 2026 pour couvrir les dépenses qui augmentent chaque année, selon ce qui ressort des perspectives financières de la Confédération. Elles montrent également que le déficit de l'AVS augmentera rapidement et que les réserves de son fonds de compensation, telles que prescrites par la loi, devraient, dès 2027, passer en dessous du niveau des dépenses annuelles.

Ce sont les jeunes qui devront assumer la charge principale liée aux réformes.

Le monde politique est donc appelé à adopter le plus rapidement possible des réformes qui garantissent le financement de l'AVS à long terme. Le Conseil fédéral devra soumettre un projet en ce sens au Parlement d'ici fin 2026 au plus tard. Les mesures prises détermineront alors les personnes qui devront payer le plus. Une chose est toutefois évidente: La jeune génération est concernée par toutes les mesures et devra sans doute en supporter la majeure partie.

A l'heure actuelle, il est impossible de prévoir quand et sous quelle forme des mesures seront prises et il n'est guère possible de les influencer. Une prévoyance vieillesse privée responsable est donc d'autant plus importante. Apprenez-en plus dans nos conseils et astuces à la ► [page 5](#).

Mesures de financement possibles et qui paie



Relèvement de l'âge de référence

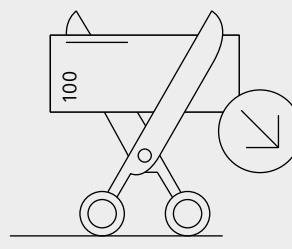
Les personnes actives doivent travailler et cotiser à l'AVS plus longtemps, tout en percevant une rente AVS sur une durée plus courte.

Contributeurs: les actifs

Déductions salariales plus élevées

Les actifs perçoivent moins de salaire, leur pouvoir d'achat diminue. Les employeurs ont des coûts salariaux plus élevés.

Contributeurs: les actifs



Augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée

Les consommatrices et consommateurs paient un prix plus élevé pour les biens et les services, leur pouvoir d'achat diminue.

Contributeurs: toutes et tous

La responsabilité individuelle reste essentielle

Vous trouverez ci-dessous les trois principales recommandations pour différentes classes d'âge.



Jeunes adultes
(20–30 ans)

Le temps, c'est de l'argent

- Budget:** Vous devriez prévoir dans votre budget environ 15% de votre salaire annuel brut pour votre prévoyance vieillesse personnelle. Le mieux est de mettre en place deux ordres permanents: Vous versez une partie dans le pilier 3a lié (conseil 3), et placez vous-même l'autre partie à long terme (conseil 2).
- Placements:** Vous ne devriez pas simplement laisser dormir vos économies sur un compte, mais les placer en fonction de votre profil de risque personnel (disposition et capacité à prendre des risques). Grâce à l'horizon de placement à long terme, vous profitez au maximum de l'effet des intérêts composés. En effet, dans le cas des intérêts composés, plus le temps passe et plus le rendement moyen est élevé, plus le patrimoine s'accroît. Calculez vous-même comment vous pouvez constituer un patrimoine à long terme avec vos cotisations d'épargne grâce à notre calculateur de prévoyance.
- Pilier 3a:** Utilisez le pilier 3a tout en misant sur les fonds de prévoyance pour constituer un patrimoine à long terme. Vous préparez ainsi votre retraite dès aujourd'hui et économisez des impôts année après année. En effet, il est possible de déduire intégralement les versements du revenu imposable, et ce jusqu'au montant maximal autorisé par la loi. Calculez vos économies d'impôts avec notre calculateur d'économies d'impôts.



Age moyen
(31–50 ans)

Une vue d'ensemble comme base de décision importante

- Vue d'ensemble:** Gérez votre propre cockpit financier et obtenez ainsi une vue d'ensemble de votre situation financière personnelle. N'oubliez pas les capitaux de prévoyance (caisse de pension, libre passage, pilier 3a). La vue d'ensemble vous aide à déterminer la stratégie de placement et à planifier votre prévoyance vieillesse de manière prospective.
- Plusieurs instruments 3a:** Pensez à répartir vos capitaux de prévoyance dans le pilier 3a sur plusieurs comptes ou dépôts afin de pouvoir les retirer plus tard de manière échelonnée sur différentes années fiscales. Vous réduisez ainsi l'impôt sur les prestations en capital dus lors du retrait et qui, en raison de la progressivité, s'applique de manière disproportionnée sur les montants importants. La règle d'or est la suivante: Si vous avez économisé environ 50'000 francs sur un compte ou un dépôt de prévoyance, vous devriez ouvrir un autre compte ou dépôt.
- Barème de cotisations de la caisse de pension:** Vous pouvez éventuellement aussi économiser des impôts avec le 2^e pilier. De nombreuses caisses de pension offrent à leurs assurés la possibilité de verser volontairement des cotisations d'épargne mensuelles plus élevées. Ceux qui optent pour un barème de cotisation plus élevé en profitent doublement: En raison d'un revenu net plus faible, vous payez aujourd'hui moins d'impôts et recevez des prestations de caisse de pension plus élevées à la retraite.



Avant la retraite
(51 ans – date de la retraite)

Poser les bases

- Budget:** Etablissez un budget détaillé et réaliste avec vos futurs revenus et dépenses après le départ à la retraite. Cela vous permet d'identifier à temps les éventuelles lacunes de revenus et de les combler. Le calculateur de budget interactif vous aide à l'établir.
- Planification de la retraite:** Réfléchissez à quand et comment vous souhaitez prendre votre retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les travailleurs en Suisse peuvent prendre leur retraite soit à une date fixe, soit progressivement entre 63 et 70 ans. Une planification de la retraite montre les différentes possibilités et si la date souhaitée de votre retraite est réalisable d'un point de vue financier.
- Rachats dans la caisse de pension:** Évaluez l'opportunité d'effectuer des versements volontaires dans la caisse de pension. Ceux-ci renforcent la prévoyance vieillesse tout en réduisant la charge fiscale, car ces versements peuvent être intégralement déduits du revenu imposable. Le rachat dans la caisse de pension n'est pas une opération anodine. Il convient donc de bien y réfléchir et de le planifier en détail. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans notre mémento «Quand est-ce rentable de procéder à des rachats dans la caisse de pension?».

Que faire?

Les réformes durables ont la vie dure, c'est pourquoi il vaut mieux rester indépendant face à l'évolution politique. Ceux qui attachent de l'importance à la liberté et à l'autodétermination misent sur la responsabilité individuelle.

Que vous veniez de débiter dans la vie active ou que vous soyez déjà proche de la retraite, vous pouvez optimiser votre prévoyance personnelle à toutes les étapes de la vie. Ce qui est déterminant, c'est de connaître les possibilités et de prendre les choses en main.

Une règle d'or s'applique: lorsque l'on comprend de quoi il s'agit, on peut s'assurer une prévoyance optimale à chaque étape de sa vie.

Axe de réflexion

Posez-vous les questions suivantes en ce qui concerne votre prévoyance:

- Est-ce que je sais à quelles prestations de vieillesse je peux m'attendre et comment je peux avoir une influence en la matière?
- Est-ce que j'exploite actuellement tout le potentiel du pilier 3a?
- Ai-je des souhaits concrets (p. ex. avoir un logement à usage propre, bénéficier de la retraite anticipée)?
- Ai-je une idée de la flexibilité du système de prévoyance et est-ce que je sais comment en tirer un avantage personnel?

Plus on se penche tôt et en détail sur sa propre prévoyance vieillesse, mieux on peut organiser ce troisième chapitre de sa vie.

Demander un conseil en prévoyance en vaut la peine

Le système de prévoyance suisse est complexe, et il le restera. Occupez-vous de votre prévoyance suffisamment tôt et n'hésitez pas à demander conseil en cas de besoin. Vous pourrez ainsi profiter d'une solution optimale.



Que signifie vraiment...

...l'évolution démographique pour les jeunes?

En Suisse, il y a de moins en moins d'actifs par rentier. Le principe de solidarité de l'AVS est ainsi mis à mal. Pour assurer le financement à long terme de l'AVS, il est question de cotisations salariales plus importantes et d'une nouvelle augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée. Ce sont surtout les jeunes qui paieront. Des questions comme «Puis-je encore me permettre de fonder une famille?» et «Quelles presta-

tions de vieillesse puis-je espérer?» émergent; et les incertitudes devraient continuer à s'accroître.

La prévoyance privée sera donc encore bien plus importante à l'avenir. Il faudrait enseigner les connaissances appropriées aux jeunes dès l'école. Ils seraient ainsi conscients de l'importance du sujet et la prévoyance privée serait une évidence dès le plus jeune âge.



Andrea Klein

Responsable Centre spécialisé
Planification Financière,
Raiffeisen Suisse

Mentions légales

Nos auteurs



Tashi Gumbatshang, CIWM

Responsable du Centre de compétences en gestion patrimoniale et en prévoyance
tashi.gumbatshang@raiffeisen.ch

Tashi Gumbatshang est responsable du Centre de compétences conseil en gestion patrimoniale et en prévoyance de Raiffeisen Suisse et votre expert en matière de prévoyance et de planification patrimoniale.



Andrea Klein

Responsable Centre spécialisé Planification Financière
andrea.klein@raiffeisen.ch

Andrea Klein est responsable du Centre spécialisé Planification financière chez Raiffeisen Suisse et votre experte dans les domaines du conseil patrimonial et en placement ainsi qu'en planification successorale, de la prévoyance et de la retraite.



Claudine Sydler

Chercheuse en prévoyance
claudine.sydler-haenny@raiffeisen.ch

Claudine Sydler-Hänny est chercheuse en prévoyance chez Raiffeisen Suisse. Dans cette fonction, elle se consacre quotidiennement aux évolutions dans le domaine de la prévoyance et rédige des contenus sur des questions pertinentes pour le conseil.

Editeur

Raiffeisen Suisse
Centre de compétences en gestion patrimoniale et en prévoyance
Raiffeisenplatz
9001 St-Gall
finanzplanung@raiffeisen.ch

Conseil

Contactez votre conseillère en prévoyance, votre conseiller en prévoyance ou votre Banque Raiffeisen locale:
raiffeisen.ch/web/votre+banque+locale

Autres publications

Vous trouvez cette publication ainsi que d'autres publications Raiffeisen sous le lien ci-après:
raiffeisen.ch/guide-de-la-prevoyance

Mentions légales

Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. Il ne constitue ni un conseil, ni une recommandation, ni une offre et ne remplace en aucun cas une analyse et un conseil complets et détaillés. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis.

Raiffeisen Suisse société coopérative («Raiffeisen Suisse») ainsi que les Banques Raiffeisen font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne sauraient par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen Suisse au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen Suisse n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles est exclue.

Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen Suisse.